
MODIFICATION n°1 PLU ARBOIS

Observations déposées le 25/06/2020

Observation N° 1

25/06/2020 12:24:48

Anonyme

Juste une remarque et des regrets : les PLU, garde fous, permettent de limiter toute extension excessive des surfaces bâties (en particulier des zones commerciales) au détriment des espaces naturels. Je constate une fois de plus qu'on déroge à la règle (puisqu'il y a déjà eu des précédents avec l'implantation d'agro service 2000). C'est d'autant plus regrettable dans un secteur géographique à haute valeur ajoutée environnementale culturelle et touristique tel que la ville d'Arbois
